

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identificateur du produit :

Nom commercial : FLUORESCEINE SN CONCENTREE
EINECS N° : 208-253-0
CAS N° : 518-47-8

* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : hydrologie (traçage de cours d'eau/courant marins, repérage de fuites dans des canalisations, fissures dans des métaux...), coloration de détergents et milieux aqueux divers... (usages professionnels / industriels)

Utilisations déconseillées : à ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

COLOREY SAS
777 rue Louis Arnal - ZAC Les Prés Secs
F-69380 LOZANNE (France)

Tél. : +33.(0)4.78.57.88.89
Fax : +33.(0)4.78.57.88.80
e-mail : contact@colorey.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Accès aux centres anti-poisons (serveur ORFILA de l'INRS, disponible 7j/7, 24h/24) :
Tél. : 01.45.42.59.59 (depuis la France)
Tél. : +33.1.45.42.59.59 (depuis l'étranger)

2. Identification des dangers

* 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) :

Cette substance n'est pas considérée comme dangereuse selon le Règlement n° 1272/2008/CE (CLP).

Dangers physiques : Non classé
Dangers pour la santé : Non classé
Dangers pour l'environnement : Non classé

Principaux effets néfastes :

Dangers physico-chimiques : Voir section 9 – Propriétés physiques et chimiques.
Pas de données supplémentaires disponibles.
Santé humaine : Voir section 11 – Informations toxicologiques.
Pas de données supplémentaires disponibles.
Environnement : Voir section 12 – Informations écologiques.
Pas de données supplémentaires disponibles.

2.2. Eléments d'étiquetage selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) :

Aucun étiquetage nécessaire.

2.3. Autres dangers :

Pas d'autre information disponible.

3. Composition / informations sur les composants

* 3.1. Substances :

Nom chimique : 2-(3-oxo-6-oxydoxanthène-9-yl) benzoate de disodium
Formule chimique : C₂₀H₁₂O₅.2Na
Classe : xanthène
Concentration : 85 % min.
COLOR INDEX : Acid Yellow 73
N° de Constitution : 45350

EINECS N° : 208-253-0
CAS N° : 518-47-8

4. Premiers secours

* 4.1. Description des premiers secours :

- Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition. Enlever les vêtements contaminés ; les laver avant réutilisation.
En cas d'arrêt respiratoire ou de respiration irrégulière, pratiquer la respiration artificielle et / ou donner de l'oxygène.
Si la personne est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité. Garder le patient au chaud et au repos jusqu'à l'arrivée des secours.
Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, demander avis médical.
- En cas d'inhalation : Si des symptômes dus à l'inhalation de poussières / gaz / vapeurs / fumées / aérosols / brouillards sont observés, déplacer le sujet à l'air frais. Demander avis médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver soigneusement et abondamment avec eau et savon (ne pas utiliser de solvants).
En cas d'irritation persistante, consulter un dermatologue.
- En cas de contact avec les yeux : Si nécessaire, enlever au préalable les lentilles de contact.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, en écartant les paupières, pendant 15 minutes environ. Consulter un ophtalmologue.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau et donner de l'eau à boire.
Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

* 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

- Symptômes / lésions après inhalation : Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Symptômes / lésions après contact cutané : Peut provoquer une irritation de la peau + Coloration temporaire
Symptômes / lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux + Coloration temporaire
Symptômes / lésions après ingestion : Peut provoquer nausées et vomissements.

* 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

- Eloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination.
En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette du produit).
Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

- Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone CO₂.
Moyens d'extinctions inappropriés : jet d'eau sous pression (risque d'explosion des poussières / propagation de l'incendie).

* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

- Si concerné dans un incendie, peut émettre des fumées toxiques / irritantes / nauséabondes (CO_x, NO_x, SO_x).
L'exposition à ces produits de décomposition / combustion peut constituer un danger pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers :

- Selon l'ampleur de l'incendie, un vêtement de protection à l'épreuve du feu peut être requis, ainsi qu'un appareil respiratoire à circuit autonome, des gants, des lunettes de protection (ou masque facial) et des bottes.
Prévenir l'échauffement des conteneurs stockés à proximité de la source d'incendie à l'aide de rideaux d'eau.

Autres informations :

Retenir les eaux contaminées en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale en vigueur.
Eviter leur introduction dans les égouts, les sources d'eau ou le sol.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- * 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
 - Interdire l'accès aux personnes non autorisées / non protégées.
 - Eviter la formation / l'inhalation de poussières / gaz / vapeurs / fumées / aérosols / brouillards. Veiller à une ventilation adéquate.
 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 - Equipelement de protection individuelle, y compris protection respiratoire si nécessaire : voir section 8.
 - 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :
 - Eviter la contamination / l'introduction dans les égouts, les sources d'eau (de surface ou souterraine) ou le sol.
 - Retenir les eaux contaminées en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale.
 - En cas de dispersion / contamination significative, en informer les autorités compétentes, conformément aux réglementations locales en vigueur.
 - * 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :
 - Aspirer / ramasser le produit à l'aide de matériaux absorbants inertes (sable, terre, vermiculite...), en évitant la formation de poussières, et mettre dans un conteneur, adapté et étiqueté, pour élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13).
 - Nettoyer les résidus avec eau + détergent (dans la mesure du possible, éviter l'utilisation de solvants).
 - * 6.4. Référence à d'autres sections :
 - Identification des dangers : voir section 2.
 - Premiers secours : voir section 4.
 - Equipelement de protection individuel : voir section 8.
 - Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.
-

7. Manipulation et stockage

- * 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
 - Interdire l'accès aux personnes non autorisées / non protégées.
 - A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 - Eviter le contact avec la peau et les yeux. Protection individuelle appropriée. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ; laver avant réutilisation.
 - Eviter la formation / l'inhalation de poussières / gaz / vapeurs / fumées / aérosols / brouillards. Maintenir une ventilation dans la zone de stockage et une aspiration dans la zone de travail.
 - Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les lieux où le produit est régulièrement manipulé.
 - Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Se laver les mains après utilisation.
 - * 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :
 - Tenir à l'écart des sources de chaleur / d'ignition et sources électriques. Ne pas fumer.
 - Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 - Lors de la manipulation de composés organiques sous forme de poudres, le risque d'explosion pouvant provenir de la présence de particules de poussières dans l'atmosphère ambiante à des concentrations critiques n'est pas à écarter. Respecter les précautions d'usage.
 - Conserver en emballage d'origine, hermétiquement fermé, et stocker dans un endroit sec, frais, bien ventilé, à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur.
 - Conserver à l'écart des denrées alimentaires (humaines et animales).
 - * 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :
 - Voir section 1.2.
-

8. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

* 8.1. Paramètres de contrôle :

Pas d'information disponible sur la substance.

Poussières réputées sans effet spécifique : (INRS – ED984, Oct. 2016)

Poussières inhalables : VLEP (8h) = 10 mg/m³

Poussières alvéolaires : VLEP (8h) = 5 mg/m³

* 8.2. Contrôles de l'exposition :

Protection individuelle :

Protection du visage / des yeux : lunettes de sécurité à protections latérales (EN166).

Protection de la peau : porter des gants (caoutchouc, nitrile, latex, EN374) et un vêtement de protection appropriés ; laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

En raison du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants peut être donnée pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires à proximité de la zone de travail.

Protection respiratoire : éviter l'inhalation de poussière. Porter un masque antipoussière adapté (type P2).

Mesures générales : stocker et manipuler selon les pratiques de bonne hygiène industrielle lors de l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas manger, boire, fumer. Se laver les mains et le visage après utilisation.

Protection de l'environnement :

Eviter la contamination / l'introduction dans les égouts, les sources d'eau (de surface ou souterraine) ou le sol.

Retenir les eaux contaminées en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale.

En cas de dispersion / contamination significative, en informer les autorités compétentes, conformément aux réglementations locales en vigueur.

9. Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Forme physique : Poudre hygroscopique

Couleur : Brun-orange

Odeur : Caractéristique

Point d'ébullition / zone d'ébullition : Non applicable

Point de solidification : Non applicable

Point de fusion / zone de fusion : Pas de donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité : Pas de donnée disponible

Température de décomposition : Pas de donnée disponible

Propriétés explosives : Lors de la manipulation de composés organiques sous forme de poudres, le risque d'explosion pouvant provenir de la présence de particules de poussières dans l'atmosphère ambiante à des concentrations critiques n'est pas à écarter. Respecter les consignes de précaution d'usage.

Propriétés comburantes :	Non applicable	
Pression de vapeur :	Non applicable	
Densité relative :	Pas de donnée disponible	
Densité apparente :	Pas de donnée disponible	
Solubilité dans l'eau :	Soluble	
Solubilité dans les autres solvants :	Alcools :	légèrement soluble
	Acétone :	très légèrement soluble
pH :	Pas de donnée disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Pas de donnée disponible	
Viscosité :	Non applicable	

9.2. Autres informations :
Pas de données supplémentaires disponibles.

10. Stabilité et réactivité

- * 10.1. Réactivité :
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
- 10.2. Stabilité chimique :
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
- * 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :
Possible réaction avec : acides et alcalis forts, agents oxydants et réducteurs.
- 10.4. Conditions à éviter :
Emballages ouverts et/ou exposés à la lumière, à l'humidité, au gel ou à la chaleur.
- * 10.5. Matière incompatibles :
Acides et alcalis forts, agents oxydants et réducteurs.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :
Aucun à notre connaissance, dans les conditions normales d'utilisation.
Si concerné dans un incendie, peut émettre des fumées toxiques / irritantes.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée toxicologique expérimentale n'est disponible sur la substance. La classification toxicologique a été déduite de produits de structure ou de composition analogue.

* 11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :	Orale (DL50) :	Pas de donnée disponible
	Inhalation (CL50) :	Pas de donnée disponible
	Dermale (DL50) :	Pas de donnée disponible
Irritation :	Peau :	Pas de donnée disponible
	Yeux :	Pas de donnée disponible

Sensibilisation :

Pas de donnée disponible

12. Informations écologiques

Aucune donnée éco-toxicologique expérimentale n'est disponible sur la substance. La classification éco-toxicologique a été déduite de produits de structure ou de composition analogue.

* 12.1. Toxicité :

Toxicité aiguë :	Poisson :	Pas de donnée disponible
	Daphnie :	Pas de donnée disponible
	Boues activées :	Pas de donnée disponible
	Bactérie :	Pas de donnée disponible

* 12.2. Persistance et dégradabilité : Pas de donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Pas de donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol : Pas de donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Pas de donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes :

Aucune écotoxicité n'a été mise en évidence à partir des tests réalisés sur divers poissons ; les résultats disponibles dans la littérature sur les daphnies confirment ces conclusions.
Ce traceur peut être employé dans les eaux souterraines sans précautions particulières.
Eviter la contamination massive du sol, l'introduction dans les égouts, sources d'eau...

13. Considérations relatives à l'élimination

* 13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Produit : L'élimination avec les déchets ordinaires n'est pas permise.
Le produit doit être détruit dans un site autorisé selon les réglementations locales et nationales en vigueur. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, le sol...

Emballages contaminés : Les emballages vides doivent être éliminés comme le produit.
Ne pas réutiliser les emballages vides.

Déchets : Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter au maximum la production de déchets.
Envisager des méthodes possibles de réévaluation / recyclage des déchets.
Ne pas rejeter dans l'environnement. Elimination en décharge agréée.
Les déchets doivent être manipulés et éliminés conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU :
Non classé.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

Non classé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Transport par route (ADR) / par rail (RID) :	Non classé
Transport maritime (IMDG) et fluvial intérieur (ADNR) :	Non classé
Transport aérien (ICAO / IATA) :	Non classé

14.4. Groupe d'emballage :

Non classé.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non classé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Pas d'information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Pas d'information disponible.

Autres informations :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

15. Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations / Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010, modifiant le Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), et instituant une agence européenne des produits chimiques.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur ce produit.

16. Autres informations

* : ajouts / modifications relatifs à la dernière révision

Le produit doit être stocké, manipulé et utilisé selon de bonnes pratiques d'hygiène industrielle, et en conformité avec les législations en vigueur.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit ; elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité, et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés du produit.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, sauf indication contraire dans le présent document.